

L'immersion anglaise en danger à l'athénée

Deux professeurs pourraient ne plus être autorisés à donner cours. Et il n'y a pas de remplaçants...

Si rien ne change rapidement, l'athénée d'Esneux pourrait ne plus être en mesure d'assurer les cours en immersion anglaise d'ici quelques jours. Les deux professeurs chargés de cette filière, dont le travail est pourtant salué par tous, ne disposent pas de tous les titres requis. La Fédération Wallonie-Bruxelles veut donc leur retirer leurs cours. Et les profs en immersion ne courent pas les rues, loin de là...

Depuis des années, le pouvoir politique prône l'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge afin d'anticiper les besoins du monde du travail et, dès lors, de participer à la relance économique du pays en général, et de la Wallonie en particulier. Le monde de l'enseignement a donc suivi. Avec les moyens du bord. Partout, les filières en immersion se sont multipliées, mais toutes ou presque ont dû affronter les mêmes difficultés : les professeurs capables d'assurer des cours en anglais, ou en néerlandais, ne courent pas les rues.

De nombreux établissements scolaires ont donc eu recours au système D, en employant des personnes capables de converser avec leurs élèves dans la langue de Shakespeare sans toutefois disposer des diplômes dans la matière qu'ils enseignent. L'athénée d'Esneux fait partie de ceux-là depuis 2007. Mais aujourd'hui, l'immersion en langue anglaise y est menacée. Suite à une décision... du pouvoir politique ! Paradoxal, n'est-il pas ?

La chambre de la pénurie, soit l'organe chargé de vérifier si les enseignants disposent des diplômes re-

quis, vient en effet de se pencher sur le cas de l'athénée. Avec à la clé, une décision qui risque d'avoir de lourdes conséquences : « Elle vient de rendre un avis qui touche partiellement ou totalement deux collègues, explique Romain Pastegeur, prof de latin à l'athénée d'Esneux. L'un va être privé d'une partie

d'un diplôme pédagogique, d'un diplôme pour chaque matière qu'ils enseignent, et être 'native speakers'. Et ça, c'est compliqué. On ne conteste pas qu'il faille des diplômes pour enseigner, mais il faut quand même être réaliste... »

Des profils comme ceux-là étant plus que rares — « Si on voulait trouver un prof d'anglais, ce serait déjà difficile » — il est plus que probable en effet que l'athénée d'Esneux se retrouve d'ici peu sans ses enseignants en immersion. Et que

tous les élèves de cette filière se retrouvent dès lors privés de plusieurs heures de cours en anglais. Pour tenter d'inverser la vapeur, le corps enseignant s'est donc mobilisé. Un courrier va être envoyé à la ministre Marie-Martine Schyns, et une petite manifestation est annoncée à la rentrée. Celle de la dernière chance : le 11 janvier au plus tard, si rien n'a bougé, ces deux professeurs devront en effet avoir quitté l'athénée... ●

GEOFFREY WOLFF

Deux professeurs ne disposent pas des diplômes requis. Si rien ne change, ils ne pourront donc plus donner cours dès le 11 janvier prochain

de ses heures, et l'autre de la totalité. Cet avis a été rendu le 6 décembre et mes collègues en ont eu connaissance quelques jours plus tard. »

Sous-qualifiés, les deux professeurs esneutois ? L'un est écossais, et l'autre a travaillé, dans le civil, plusieurs années en anglais. Mais le problème est un peu différent. « Les professeurs qui donnent des cours en immersion ne donnent pas que des cours de langue, ils sont également invités à donner d'autres matières, continue M. Pastegeur, comme les sciences ou la géographie. Selon cette réforme des titres et fonctions, ils doivent disposer

Au cabinet de la ministre

Bientôt des assistants pédagogiques

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, on est bien conscient du problème. Problème qui, aujourd'hui, est... insoluble.

« L'immersion, ce n'est pas un cours de langue, c'est un projet pédagogique, avec un cours de langue, précise d'emblée le porte-parole de la ministre Schyns. La discipline enseignée a donc tout autant d'importance que la langue. C'est pour ça qu'on demande aussi à l'enseignant d'être compétent dans cette matière. »

Mais, on l'avoue au cabinet de la ministre, *« c'est vrai que c'est difficile de trouver une personne qui a à la fois des compétences pédagogiques, dans la discipline enseignée et qui est native speaker. »*

La loi est dure, mais c'est la loi : *« Si l'école ne trouve pas de professeur qui a toutes ces compétences, il n'y aura plus cours. »* Dans l'immédiat du moins. Car des solutions sont en cours d'élaboration. Elles devraient terminer leur parcours législatif pour fin mars au plus tard.

« La ministre a proposé en sep-

tembre dix mesures pour lutter contre la pénurie. Dès que ce sera voté, on va aller vers la possibilité pour les enseignants qui le souhaitent de donner des heures supplémentaires, termine-t-on au cabinet de la ministre de l'Enseignement. Une autre mesure va apporter un vrai plus dans le domaine de l'immersion. Elle va ouvrir la possibilité, si on ne trouve personne avec les compétences requises pour un cours, de recruter des 'assistants pédagogiques'. Ce seront des personnes qui n'ont pas le diplôme, mais on part du principe qu'il n'y a rien de pire pour l'élève que de ne pas avoir cours. Ces assistants travailleront donc en collaboration avec des professeurs titulaires du cours, mais pourront par exemple donner les leçons en anglais. » ●

www.wallonie.be